

Mairie de Bégard  
Rue de la Résistance  
BP4 22140 Bégard

02 96 45 20 19  
mairie@begard.bzh  
www.begard.bzh

SG 4/25

Le 22/12/2025

**ARRETE PERMANENT  
MISE EN PLACE D'UN FEU VERT-RECOMPENSE DE REGULATION DE  
VITESSE AU YELLEN**

Le maire de Bégard,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code pénal,  
Vu le code de la route,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,  
Vu l'arrêté du 9 avril 2021 relatif à la modification de la signalisation routière,  
Considérant que pour des raisons de sécurité, il convient de réguler la vitesse des usagers au Yellen par la mise en place d'un feu vert-récompense,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Au Yellen, au droit du n°11bis, la vitesse des usagers est régulée dans le sens descendant par un feu vert-récompense, conformément aux dispositions de l'arrêté du 9 avril 2021.

**ARTICLE 2 :** Cet arrêté sera applicable dès sa matérialisation par les services techniques municipaux.

**ARTICLE 3 :** Cet arrêté annule et remplace toute disposition contraire précédemment adoptée.

**ARTICLE 4 :** Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie de Bégard

Le Maire

